



ARRETE DRH 2025 - ...1406.....

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR ADAME RAVAT  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

**VU** l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

**VU** la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

**VU** le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Adame RAVAT en qualité de Conseiller Municipal,**

**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** / - Monsieur Adame RAVAT est délégué sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, pour traiter de toutes questions relatives **au développement de la politique de loisirs.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- de la relation avec les associations de la commune ayant pour objet l'animation sportive en lien avec l'adjoint délégué au sport ;
- de donner des orientations afin de mettre en œuvre dans les différents quartiers de la ville, des animations et des actions en faveur du sport et des loisirs (l'organisation de tournois ou de manifestations sportives et de loisirs) ;
- de participer au développement d'une politique portant sur l'autonomie des jeunes dans le secteur du sport et des loisirs dans l'optique d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs dans les quartiers ;
- contribuer au développement d'actions sportives innovantes dans les différents quartiers.

**ARTICLE 2** / Monsieur Adame RAVAT reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3**/ Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

15/05/2025  
Notification faite le .....  
Signature

Fait à Saint-Pierre, le  
Le Maire,

15 MAI 2025

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général des Services



Accusé de réception en préfecture  
074219740164-20250515-DRHAR25\_1406-AU  
Date de télétransmission : 15/05/2025  
Date de réception préfecture : 15/05/2025